



AVOIR
Le 31/07/2025

N° 995155509
Page : 001 / 001

ORIGINAL

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
46230 FONTANES
FRANCE

N° Client : 6417572
N° TVA : FR72899143945

C

0464

REXEL CAHORS
4600
62 CHEMIN DE LA GRAVETTE
46000 CAHORS
Tél. : 05.65.20.30.10 Fax. : 05.65.22.69.88

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
ZAC CAHORS SUD CADURCIA
46230 FONTANES

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
ZAC CAHORS SUD CADURCIA
46230 FONTANES

Echéance : 31/08/2025
Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° 000235028 Votre commande STOCK Agence: REXEL CAHORS								
0010	IBOB34916 ICTA 3422 C D16 ATF CLASSIC + AU METRE	0,45208		0,27000	100	U	27,00	2
Sous Total HT BL n° 000235028							27,00	

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A.	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	27,00	0,00	27,00	0,00	27,00	20,000	5,40

NET H.T.	27,00 €
Total T.V.A.	5,40 €
Net T.T.C.	32,40 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro AVOIR

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements BNP PARIBAS PARIS (BNPFRPPPLZ)
REXEL France /SUD EST RIB 30004 00588 00010007392 64
CENTRE DES PAIEMENTS N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264
TSA 91114
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.
Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement le plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°90-285 du 12 mai 1990, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises.
Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France - 13 Boulevard du Fort de Vaux - CS 60002 - 75838 PARIS Cedex 17
SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris
Code NAF 4669 A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616

Date de Facture	31/07/2025
N° Client	6417572
N° de Facture	995155509
Montant T.T.C.	32,40 €
Date d'échéance	31/08/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe